

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 8 octobre 2009
à la salle de spectacles**

2ème séance 2009-2010

Séance du jeudi 8 octobre 2009, 20 heures 15

Présidence de Mme Rosana Joliat, Présidente

La Présidente salue Mme la Syndique, Mmes et MM. les membres de la Municipalité, l'huissier, M. François Tabanyi, les membres du bureau du Conseil, Mme Denise Schmid et M. Jean-Pierre Glaus, aux représentants de la presse ainsi qu'à l'équipe de l'association VideoArtovision. Elle salue le public et les téléspectateurs qui regarderont la retransmission sur la chaîne "météo" de TVT services SA.

Conformément à l'art. 66 du règlement de notre Conseil communal, elle prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 58 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 18 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Andrade Tamara	Joerchel Anhorn Bastienne
Barraud Pascal	Keita Mady
Baumann Barbara	Martinelli Gildo
Bonzon Arielle	Matti Rose-Marie
Clerc Karine	Mettraux Paul
Ecclesie Marco	Oppikofer Thierry
Frei Irène	Perret Dominique
Freymond Nicolas	Vega Raquel
Haas Torriani Nicole	Von Gunten André

Absent-e-s : 2 conseillers, MM :

Dinc Hasan	Depoisier Cédric
------------	------------------

2 conseillers sont arrivés après l'appel.

Un conseiller sera assermenté.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente demande si il y a d'autres excusés, comme ce n'est pas le cas, elle déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été envoyé à chaque conseiller et conseillère, néanmoins quelqu'un ne l'aurait-il pas reçu, soit par courrier ou par courriel? Cela n'est pas le cas.

Le bureau du conseil a reçu en début de séance :

- un postulat du groupe "Les Verts" : *des coursiers à vélo à Renens;*
- une interpellation de Mme Victoria Ravaioli (PSR) concernant les travaux à la rue des Alpes à Crissier;
- un postulat de M. Reza Safai (Fourmi rouge) : *pour un terrain synthétique au stade du Censuy;*

- une interpellation sur *les nuisances sonores dues à Podium 60*, de M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge);
- une interpellation concernant *l'harmonisation des prix dans les zones Mobilis 11 et 12*, de M. Pascal Waeber (RCDR),
- une interpellation de Mme Catheline Reymond (Les Verts), sur *les chauffernettes à gaz*.

Tous ces points seront traités sous le point 16 de l'ordre du jour.

Sous le point 17 de l'ordre du jour, sont annoncés :

- une intervention de Mme Nathalie Kocher (Les Verts), annonçant la journée mondiale du refus de la misère;
- un vœu pour la commission de gestion de M. Laurent Desarzens (Les Verts), au sujet du CIGM;
- une question de Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) : "Pourquoi la Municipalité a-t-elle donnée l'autorisation de scier le conifère qui se trouvait devant la Migros?"

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2009.
- 3 Assermentation.
- 4 Modification(s) éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.
- 5 Communications de la Présidence.
- 6 Communications de la Municipalité.
 - Réponse de la Municipalité aux questions posées par Mme la Conseillère communale Verena Berseth concernant l'adressage du matériel de vote et les publicités sur papier recyclé.
 - Réponse de la Municipalité à l'intervention de M. le Conseiller communal Jean-Marc Reymond intitulée "Faisons preuve d'éthique et de décence en matière de gestion financière".
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Rouyet et consorts intitulée "Contexte Silo - Signalement et parking".
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud concernant la sécurité routière à Renens.

- 7 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 8 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).
- 9 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).
- 10 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
- 11 **Préavis No 73-2009** – Rapport de la Municipalité sur l'état des interpellations, postulats et motions en suspens ou en cours d'étude au 30 juin 2009.
M. Jean-Marc Dupuis, rapporteur.
- 12 **Préavis N° 77-2009** - Réparations des collecteurs intercommunaux suite aux inondations du 26 juillet 2008.
M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.
- 13 **Préavis commun N° 78-2009** - Communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix - Dissolution de l'Association intercommunale AIC.
Mme Victoria Ravaioli, présidente-rapporteuse.
- 14 **Préavis N° 79-2009** - Modification du droit de superficie du Tennis Club - Octroi d'un droit de superficie à UBS SA.
M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.
- 15 **Préavis No 80-2009** - Crédit pour les travaux de rénovation de la Place du Marché, du square et des rues adjacentes.
Dépôt du préavis et nomination de la commission.
- 16 Motions, postulats, interpellations.
- 17 Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2009

Mme Rosana Joliat ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La Présidente remercie Mmes Bonzon et Sisto-Zoller pour leur travail collectif.

3. Assermentation.

Suite à la démission de **M Bastien Reymond** (Arc-en-ciel), **Monsieur Franco Narducci**, membre de la liste des "viennent-ensuite" du groupe "arc-en-ciel" a été élu lors de la séance du bureau du 29 septembre dernier.

La Présidente procède à l'assermentation de **M. Franco Narducci**, conformément aux articles 6 et 8 du règlement du Conseil.

4. Modification(s)éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.

CARIC : La Présidente rappelle que le siège revenant au groupe "Arc-en-ciel" est toujours vacant, depuis le départ de Mme Armande Reymond. Le groupe Arc-en-ciel présentera un(e) remplaçant(e) lors de la prochaine séance du Conseil.

5. Communication de la Présidence.

En date du 29 septembre dernier, le bureau du Conseil communal a appris le décès accidentel et subit de **Monsieur Pierre Savary**, notre huissier suppléant depuis deux législatures.

Le Conseil et le public se lèvent pour observer quelques instants de silence.

Résultats de la commune de Renens concernant les différents objets des scrutins fédéraux et cantonaux du 27 septembre :

Votations cantonales (4 objets)

1) Initiative populaire "Pour une police unifiée et plus efficace", dite "d'Artagnan",		2) Modification de l'article 65 de la Constitution cantonale (hébergement médico-social),	
Bulletins rentrés	3'034	Bulletins rentrés	3'036
Blancs	66	Blancs	45
Nuls	1	Nuls	3
Valables	2'967	Valables	2'988
Suffrages :		Suffrages :	
OUI	1'134	OUI	2'839
NON	1'833	NON	149
Taux de participation	39,64%	Taux de participation	39,67 %

3) Nouvel article 63a dans la Constitution cantonale (école à journée continue)	
Bulletins rentrés	3'057
Blancs	68
Nuls	2
Valables	2'987
Suffrages :	
OUI	2'267
NON	720
Taux de participation	39,94%

4) Modification de l'article 106 et nouvel article 125a dans la Constitution cantonale (Ministère public)	
Bulletins rentrés	3'018
Blancs	259
Nuls	10
Valables	2'749
Suffrages :	
OUI	1'966
NON	783
Taux de participation	39,43 %

Votations fédérales (2 objets)

1) Arrêté fédéral relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de la TVA	
Bulletins rentrés	3'048
Blancs	27
Nuls	2
Valables	3'019
Suffrages :	
OUI	2'028
NON	991
Taux de participation	39,82%

2) Arrêté fédéral portant suppression de l'initiative populaire générale	
Bulletins rentrés	3'035
Blancs	177
Nuls	2
Valables	2'856
Suffrages :	
OUI	1'978
NON	878
Taux de participation	39,65%

Le prochain scrutin aura lieu 29 novembre 2009, une invitation soit pour les bureaux de votes, soit pour le dépouillement sera envoyée par le secrétariat du Conseil dans le courant de la semaine No 44.

Le 9 septembre dernier, la Présidente du Conseil communal a participé en compagnie de Monsieur le Secrétaire Municipal et des membres des commissions de gestion et des finances à une séance d'information organisée par la Municipalité d'Epalinges et présentée par le Chef du Service des Communes et des relations institutionnelles de l'Etat de Vaud (SeCRI) concernant le cadre des compétences des COGEST.

En date du 24 septembre écoulé a eu lieu le traditionnel « Tir des communes » ; notre commune a été dûment représentée par des membres de la Municipalité, des chefs

de services, mais également par deux membres du bureau du Conseil communal, Mme Arielle Bonzon, secrétaire suppléante et Mme Rosana Joliat, Présidente.

D'autre part, le Bureau du Conseil communal a participé par sa Présidente, à la pose de la 1^{ère} pierre de la place du marché par nos autorités en date du 25 septembre dernier.

La journée du samedi 3 octobre a été riche en événements :

- marché de la prévention;
- 10^{ème} anniversaire du Musée D'encre et de Plomb;
- Traditionnel exercice des pompiers.

Mardi 6 octobre, les présidentes et présidents des communes de l'Ouest ont été cordialement invités à une séance de préparation du Marché du SDOL. Les membres du Conseil communal sont priés de bien vouloir agender la date du samedi 14 novembre prochain. Le Marché du SDOL ouvrira ses portes de 09h00 à 13h00 au Polydôme de l'EPFL.

Des renseignements plus précis vous seront envoyés très prochainement, concernant le déroulement de cette matinée :

- Visite libre des divers stands,
- Conférence-débats « Tram, RER, bus, vélos, voitures : quels projets de transport pour accompagner le développement de l'Ouest lausannois ? »
- Vernissage de l'exposition de photos de Samuel Rouge « Fenêtres sur ».

La Présidente donne lecture d'un courrier de l'Association AFIRO, comme demandé par son chef du secteur alimentaire M. Gildo Martinelli, membre de notre conseil et excusé ce soir :

"Notre association, qui a pour but la réadaptation et l'occupation professionnelle de personne en situation d'handicap était propriétaire d'un centre de formation et d'évaluation représentant une surface d'environ 1800m² qui a été entièrement détruit par l'incendie de l'avenue de Provence. Ce sont près de 80 personnes réparties en 6 secteurs d'activités qui se sont trouvées sans outil de travail.

Actuellement, plus de 70% du personnel a trouvé refuge à Ecublens dans l'un des cinq établissements gérés par l'association Afiro. Nous avons dû trouver dans l'urgence de nouvelles surfaces dont une cuisine professionnelle afin de préparer plus de 100 repas par jour.

Par ces quelques mots, l'association Afiro tient à remercier la Municipalité de Renens et surtout son personnel de la salle de spectacle qui, en nous louant très rapidement sa cuisine nous a permis de faire face, dès les premiers jours de l'incendie, à nos obligations et ainsi fournir nos cafétérias.

En vous remerciant encore de votre aide et de votre soutien, nous vous prions d'agréer, nos meilleures salutations."

La Présidente ouvre la discussion sur les communications de la présidence. La discussion n'est pas utilisée.

6. Communications de la Municipalité.

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, apporte les salutations de la Municipalité annonce une intervention de Mme Tinetta Maystre.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, complète la communication de Mme la Présidente au sujet du SDOL, (Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois) qui, chaque année, ouvre ses portes pour faire le point sur les projets en cours. Cela se passera les 13 et 14 novembre à l'EPFL. C'est public, surtout le samedi 14, ouvert à tous; en plus, il y aura le vendredi des visites guidées, en particulier à 17 heures, une visite guidée à l'intention des conseillers communaux qui le souhaitent, en priorité à la Commission d'urbanisme (CUAT).

Mme Maystre donne une deuxième communication : «la Municipalité est fière de dire qu'elle a reçu il y a une semaine le renouvellement de son label "Renens, cité de l'énergie". Il été obtenu après six mois d'audit, sous les slogans "énergique et créative". Energique, parce que l'énergie renouvelable nous tient à cœur (exemple : le Collège du Léman qui se chauffe au bois et qui aura des panneaux solaires sur son toit) et créative, car toute solution originale et créative est aussi bonne pour avancer dans le domaine de l'environnement. Ce label est symbolique, c'est un papier qu'on va accrocher au mur au CTC, mais il nous permet de remercier les collaborateurs et les services concernés qui ont nous ont permis d'être meilleurs, mais aussi de remercier les Conseillers communaux qui, par le biais d'interventions, postulats, motions, qui nous a permis d'être plus exemplaire. C'est par cette bonne collaboration que nous avons obtenu ce succès. Le slogan dit : les petits ruisseaux font les grandes rivières, c'est dans ce sens que le prochain "Carrefour Info" fera un encart à ce sujet, pour encourager les privés à aller dans le même sens.»

La Présidente ouvre la discussion sur le document : "Communiqué de la Municipalité N° 2 2009-2010". Elle n'est pas utilisée.

Réponse de la Municipalité aux questions posées par Mme la Conseillère communale Verena Berseth concernant l'adressage du matériel de vote et les publicités sur papier recyclé. Discussion ouverte.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) remercie la Municipalité pour la réponse dont elle est très contente.

Réponse de la Municipalité à l'intervention de M. le Conseiller communal Jean-Marc Reymond intitulée "Faisons preuve d'éthique et de décence en matière de gestion financière". Discussion ouverte.

M. Jean-Marc Reymond (Arc-en-ciel) : "J'ai pris acte de la réponse de la Municipalité concernant sa résolution. Je constate que la Municipalité paraît indignée de "la prédominance à la rentabilité financière immédiate" qui contamine notre système financier. Indignation de façade. En effet, si notre Municipalité a fait un effort concernant l'approche de la gestion de l'énergie et des déchets, et n'a par contre aucune volonté de se démarquer en termes d'approche éthique sur les établissements financiers qui seront nos pourvoyeurs de

crédits. Je ne suis pas surpris par cette réponse laconique, je ne me faisais pas trop d'illusions sur la capacité de la Municipalité à trouver des solutions innovantes dans ce domaine."

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Rouyet et consorts intitulée "Contexte Silo - Signalement et parking". La discussion n'est pas utilisée.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud concernant la sécurité routière à Renens. Discussion ouverte.

M. Olivier Barraud (PSR) remercie la Municipalité, tout particulièrement pour les explications contenues au point 5 qui émanent du dicastère de l'urbanisme. Il a plaisir de voir une planification de projets concrets en ce qui concerne les cyclistes. Il imagine en outre que sur le point b où l'on parle des zones 30 ce ne sera pas les seuls aménagements faits en parallèle de l'introduction des zones 30. Le seul élément qui manque c'est la question de l'intercommunalité, c'est-à-dire du passage d'une commune à l'autre. Il a un peu l'impression que chaque commune fait son "truc" et que des pistes cyclables s'arrêtent à la frontière de la commune, sans regarder comment cela continue. Il craint qu'on étudie surtout ce qui est au centre de Renens, ce qui est interne à Renens et demande qu'on fasse plus d'intercommunal. Par exemple, si l'on prend les axes Renens-Lausanne, il y aurait des possibilités de faire des aménagements.

Pour le reste de la réponse, il se réserve le droit de revenir ultérieurement, soit auprès du Conseil communal, soit dans le cadre du Conseil intercommunal de la police de l'ouest.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) : "J'ai lu avec intérêt la liste de tous les projets prévus pour favoriser la mobilité douce. Puis-je me permettre d'en rajouter encore un ? Il s'agit de la liaison à la Poste.

Le cycliste qui vient de Saugiaz ou de Verdeaux et qui parque devant la Poste ne peut pas retourner chez lui par le même chemin. Pour bien faire, il serait obligé de rentrer en marchant à côté de son vélo pratiquement jusqu'au giratoire de l'avenue de l'Eglise Catholique. Ou sinon il serait censé faire le détour par le 14 Avril, la rue de l'Industrie et celle du 1^{er} Mai. Il s'agit d'exigences franchement surréalistes pour un véhicule inoffensif et propulsé à l'énergie humaine. Peut-on voir si un meilleur aménagement est possible ?

A part ça, si d'autres personnes utilisatrices du vélo voient d'autres points noirs dans le réseau, est-ce qu'on pourrait les inviter à les signaler ? L'invitation pourrait être dans le Carrefour Info."

Mme Tinetta Maystre, Municipale, en réponse à M. Leyvraz : "En effet, la Municipalité a complètement accepté le principe d'ouvrir. Une dynamique est née, nous avons un collaborateur qui nous aide à aller dans ce sens, nous sommes complètement ouverts à recevoir des idées des uns et des autres. On a déjà commencé pendant la semaine de la mobilité, étant donné qu'on avait un stand avec un plan et en interpellant les gens qui s'intéressaient à nous dire ce qu'ils connaissaient par le biais d'un mail ou d'une autre façon. C'est une bonne proposition de le faire par le biais du Carrefour Info. Certaines propositions qui sont

dans la liste proviennent effectivement de mails qu'on a reçus de personnes qui font souvent du vélo et qui voient certains détails qui nous permettent d'être meilleurs."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, aimerait rassurer M. Barraud : "Le chantier 5 est vraiment un des chantiers essentiels du Schéma directeur de l'ouest lausannois. Il avance, il s'étend sur la région lausannoise. Il y a des itinéraires, des priorisations. Il n'y a pas un projet, par ex. ceux pour les axes forts, qui n'incluent pas des pistes cyclables. Il y a vraiment un concept général, dont on vous parle depuis un bon moment. Dans la réalisation, ce sont de gros projets, il y a un EMPD (exposé des motifs et projet de décret) qui a été déposé au Grand Conseil sur la RC 1 : il s'agit de 10 millions pour quelques kilomètres de route! Dans cette réponse, on n'a pas voulu vous répondre : il y a des projets au SDOL, on a voulu vous dire ce qui se fait au niveau de la commune. On a voulu être dans les deux niveaux, mais on travaille ensemble, par exemple pour le réseau de vélos loués."

La Présidente ouvre la discussion sur les autres communications de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

7. Communications de la Commission des Finances.

M. Reymond Jean-Marc, président de la commission des finances : "Lors de sa dernière séance, la Commission des finances a examiné et pris position sur les préavis suivants :

- Bouclement du Préavis N° 20 du 16 avril 2007, réfection de la cuisine du chalet Joli-Bois. Le montant alloué était de Fr. 156'000.-, le montant dépensé de Fr. 154'069.80. Moins-value Fr. 1'930.20
- Préavis No 80-2009 - Crédit pour les travaux de rénovation de la Place du Marché, du square et des rues adjacentes. La commission n'a pas de remarque particulière au sujet du financement de ce préavis, par contre plusieurs commissaires ont été étonnés de voir que les montants destinés aux architectes sont élevés. Elle prie la commission du préavis de se renseigner à ce sujet, ceci en tenant compte des études préalables déjà exécutées et financées. Après délibération, la Commission des Finance accepte les incidences financières telles que présentées, par quatre oui, deux non et une abstention."

La discussion n'est pas utilisée.

8. Communications éventuelles de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

Pas de communication, sauf une demande de la présidente, Mme Elodie Golaz, aux commissaires de la rejoindre en fin de séance.

9. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

Pas de communication.

10. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

Il n'y a pas de rapport.

11. Préavis No 73-2009 - Rapport de la Municipalité sur l'état des interpellations, postulats et motions en suspens ou en cours d'étude au 30 juin 2009.

M. Jean-Marc Dupuis, rapporteur, donne lecture de son rapport :

"La commission de gestion mandatée pour l'étude de ce préavis a siégé le 25 août dernier à la salle des conférences.

Etaient présents, Christine Sartoretti, Denise Schmid, Danielle Ayer, Simone Szenyan, Nathalie Kocher, Michele Scala, Thierry Oppikofer, Arielle Bonzon, Ali Korkmaz et Jean-Marc Dupuis le scribe. Elodie Golaz et Mady Keita se sont excusés.

La délégation municipale se composait de Marianne Huguenin (Syndique), Olivier Golaz, Jean-François Clément et Tinetta Maystre, accompagnée par Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire municipal.

But(s) du préavis

Le traitement en bloc des initiatives adressées à la Municipalités et la liquidation de certaines d'entre-elle.

Ce but n'est pas irréaliste puisque la Municipalité vous propose le classement de sept postulats ou motions et le report à plus tard des réponses à douze interpellations, motions ou postulats. Par la suite nous emploierons indifféremment « initiatives » en lieu et place d'interpellations, postulats ou motions.

Remarques de la commission

Le traitement de l'ensemble des initiatives en cours devrait être abordé chaque année par la commission de gestion dans le cadre de son mandat.

La situation actuelle

Actuellement, dix-neuf initiatives croupissent en Municipalité, la plus ancienne date de 1995. Les sujets sont variés, parfois complexes, et demandent souvent une charge importante de travail. La répétition des mêmes sujets d'initiative entraîne aussi du travail supplémentaire. L'accumulation des initiatives s'explique également parce que la Municipalité et les Municipalités antérieures n'ont pas voulu ou osé répondre, parfois par la négative, à certaines d'entre elles difficilement réalisables durant les périodes de vaches maigres. A titre d'exemple les conseillers communaux déposèrent en 2000, 5 motions (le postulat n'existait pas) et 7 interpellations. En 2006 ce sont 8 motions, 15 postulats et 12 interpellations qui furent adressés à la municipalité ...

Le cadre légal

Le traitement des initiatives est réglé par les articles 50 à 55 du règlement du conseil communal stipulant formellement que la municipalité doit en dresser la liste au début de chaque année de législature. De plus le règlement donne un délai maximum pour répondre à un postulat, une motion ou une interpellation. Malgré la difficulté de certains sujets, force est de constater que la Municipalité a pris certaines libertés avec le règlement.

La commission regrette que les initiants (encore en activité) n'aient pas pu se faire entendre.

De toute manière le classement d'une initiative n'éteint pas le droit d'initiative du conseiller communal qui peut en tout temps en déposer une à nouveau.

Traitement des objets

La commission relève la bonne qualité du préavis tant dans les réponses données que les réponses partielles et les propositions. Elle espère qu'elles soient tenues.

1) Les propositions de classement (initiatives répondues)

Etude et analyse des places de jeux – **pas de remarque**

Sécurisation des passages piétons – **deux passages seront illuminés**

Renens « Cité de l'Energie + » **pas de remarque de la commission**

La nature sur le toit – **pas de remarque de la commission**

Horaires TL – **pas de remarque de la commission**

Ouest Lausannois horizon 2011 – **pas de remarque de la commission**

Domino n'est pas qu'un jeu – **la majorité de la commission accepte la réponse. Par contre un commissaire la refuse regrettant la passivité de la Municipalité.**

2) Les initiatives dont le délai est repoussé

les bibliothèques, un rapport est attendu

Les macarons, un préavis arrive

Mise en place d'un service d'aide aux locataires risquant l'expulsion – pas de remarque de la commission

Subventionnement au logement – la Municipalité s'engage à répondre formellement à tous les suspendus

Les crues de la Mèbre - pas de remarque de la commission

Plan de mobilité pour les entreprises - pas de remarque de la commission

Crédit d'investissement - pas de remarque de la commission

TL, gratuité, prendre avec, mobilité douce. Les TL's sont un grand paquebot dont la commune de Renens est un petit acteur. Toutefois, chaque proposition concrète mérite d'être étudiée et peut être intégrée aux planifications des TL's. La Municipalité s'engage à répondre à chaque initiant séparément avant le printemps 2010 soit d'ici au 20 mars 2010.

Réfection de la Grange - pas de remarque de la commission

Système d'affichage lumineux - pas de remarque de la commission

Place et parking du Censuy - pas de remarque de la commission qui attend les explications municipales futures

Pour des achats équitables - pas de remarque de la commission

Signallement du Parking au Silo - pas de remarque de la commission

Discussion et prise de position de la commission.

Hormis quelques commissaires désirant traiter certains sujets à la place la Municipalité, la commission de gestion n'a pas de remarques particulières. Elle souhaite que les délais prévus et annoncés soient respectés. La commission vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté."

La Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

M. Eugène Roscigno (PSR) "Au nom du groupe socialiste, je vous propose de renvoyer ce préavis en commission pour complément d'informations. Soit, il n'y a qu'un cinquième des Conseillers qui soutient cette proposition, pour la prochaine séance, sinon que la Commission de gestion prenne le temps. Car il nous manque plusieurs choses importantes :

La première, c'est l'avis des interpellateurs. Quand on propose de classer sans autres, j'aimerais savoir ce qu'ils en pensent. J'aimerais que cela figure au rapport. Si les différents interpellateurs se déclarent d'accord avec le classement, ou désirent maintenir, cela influencera mon vote.

La deuxième, j'aimerais trouver dans le rapport quels sont les arguments de la Commission de gestion et de la Municipalité pour classer ces objets. Traiter dix-neuf sujets en une séance de commission de gestion, quand la Municipalité n'arrive pas à nous donner certaines réponses depuis de nombreuses années, je trouve qu'elle est forte!

Pour toutes ces raisons, selon l'art. 84 de notre règlement, je demande le renvoi de ce préavis en commission pour étude complémentaire, (soit, s'il y a majorité, c'est le renvoi en commission pur et simple)."

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) appuie la position de M. Roscigno. Il est vrai que les conseillers ayant déposé une motion, un postulat ou une interpellation n'ont pas été contactés. Au sujet de son objet, elle n'a pas demandé qu'on mette sur pied tout un service qui aiderait les locataires qui sont en train de se faire expulser, elle a dit qu'à Lausanne il existait un service de ce type-là et qu'on pourrait éventuellement avoir une antenne à Renens. Elle croyait qu'une motion avait un effet plus contraignant. "J'avais déposé cette motion le 29 juin 2005, et on classe... "

M. Olivier Barraud (PSR) aimerait préciser, en complément de ce qui est dit dans le rapport : "*Elle souhaite que les délais prévus et annoncés soient respectés.*" Il aimerait également en complément que pour chacune des initiatives repoussées on ait des explications, et aussi des délais qui soient mis auxquels la Municipalité pense présenter une réponse.

Mme la Présidente demande si M. Scala, président de la Commission de gestion, veut s'exprimer à ce sujet. Ce n'est pas le cas. **M. Jean-Marc Dupuis**, rapporteur, non plus.

Mme Marianne Huguenin, Syndique : "La Municipalité n'a pas trop à se prononcer sur la forme... On teste avec la Commission de gestion une nouvelle manière de faire. Par exemple, l'intervention dont Mme Berseth parle n'est pas classée. Ce préavis remplace la pratique précédente, où on faisait une liste, mais on n'ouvrait pas la discussion. Il est vrai qu'il avait été prévu que les postulants soient contactés et que

leur avis soit donné à la Commission de gestion. On avait pensé que c'était à la présidence de la Commission de gestion de le faire. La Municipalité n'a pas d'objection à ce qu'on refasse un tour, en se mettant d'accord qui contacte les postulants et les motionnaires, et qu'on repousse à la fois suivante."

Mme la Présidente rappelle que si l'on reprend l'art 84, c'est à la séance suivante que la discussion est reprise. Selon M. Roscigno, il faudrait avoir plus de temps.

M. Eugène Roscigno, précise : "Selon l'art. 84, il faut un cinquième des membres présents. Mais si on a la majorité, on peut actionner l'art. 34. Cela ne me dérange pas que la commission de gestion siège et nous rapporte dans plus d'un mois."

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** fait voter sur la proposition de M. Roscigno. "Celles et ceux qui souhaitent un complément d'information concernant ce rapport sont priés de le faire par un lever de main."

La proposition de M. Roscigno est acceptée. Le travail retournera à la Commission de gestion pour un complément d'informations.

M. Michele Scala, président de la Commission de gestion demande un peu d'indulgence envers la Commission de gestion ; il rappelle que c'est une première expérience.

Mme Rosana Joliat conclut : "On laissera donc le temps à la Commission de gestion pour plancher sur ce préavis 73, et n'appliquerons pas l'art. 84 qui prévoit la reprise de la discussion à la séance prochaine."

12. Préavis N° 77-2009 - Réparations des collecteurs intercommunaux suite aux inondations du 26 juillet 2008.

M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur, donne un résumé de son rapport. Auparavant, il fait part de son désappointement face à un refus de la part de Mme la Syndique de présenter son rapport sous forme de diaporama :

"Les services techniques du dicastère de Mme Maystre nous ont organisé une soirée d'étude de grande qualité : Visite du voûtage de la Mèbre, visite de la zone inondable à la sortie du voûtage au Sud le l'autoroute, présentation de la crue, des dégâts, de la pollution, des travaux de réparation et de consolidation, le tout agrémenté de commentaires choisis de deux ingénieurs ayant conduit les travaux en collaboration avec les services techniques. Deux commissaires, Raquel Vega et votre serviteur, ont pris un grand nombre de photos et présenté ce préavis sous forme de reportage illustré (ce qui, en passant, demande un certain temps) avec l'accord préalable de la Présidente du Conseil. Nous aurions bien aimé vous présenter la commission bottée et casquée cheminant dans les eaux claires de la Mèbre, les différences de débits entre un écoulement normal et une crue exceptionnelle, ainsi que les dégâts occasionnés. C'était compter sans la Syndique qui a désapprouvé totalement la démarche, pour des motifs qui m'échappent. On pourrait argumenter que cela risque de créer des précédents, et que tout le monde n'est pas équipé, etc.... L'idée, peut-être inhabituelle et émanant de deux petits commissaires, n'a pas passé. On se retranche dans le

conformisme et le classicisme et tant pis pour l'innovation et l'animation. Dans ces conditions, difficile de blâmer la Présidente du Conseil qui commence son année et n'a pas forcément envie de se mettre à dos le Secrétaire municipal et la Syndique pour le reste de son mandat. Tout en réitérant mes félicitations au service de Mme Maystre, je reviens au rapport papier.... Sans rancune!"

"La commission chargée d'étudier ce préavis se compose de Raquel Vega, Rémy Petitpierre, Robert Mulopo, Bastienne Joerchel Anhorn, Marinella Bianchi-Rojo, Gisèle Martin et Jean-Marc Dupuis Président-rapporteur.

Jacques Studer malade était absent et excusé.

La délégation municipale, composée de Jean-François Clément et Tinetta Maystre ainsi que de Madame Heiniger cheffe de service, était accompagnée de deux ingénieurs Monsieur Métrailler du Bureau Masotti et Monsieur Porqueddu du Bureau Ribl.

Les 5 communes formant l'association Mèbre-Sorge n'ont pas attendu les décisions des conseils communaux avant d'entreprendre les travaux de réfection suite aux inondations exceptionnelles du 26 juillet 2008.

Visite dans le terrain

La commission a rendez-vous au carrefour route de Crissier, rue de la Mèbre afin de visiter le voûtage de la Mèbre dans le secteur Rue de l'Industrie Rue de la Gare. Elle suit le boyau et se rend compte que les alluvions entraînés par cette importante masse d'eau ont complètement arrachés les installations électriques. Les travaux d'urgences de rénovation ayant déjà été faits.

Puis la commission se déplace dans le secteur Mouline à la sortie du voûtage passant sous l'autoroute, dans la zone inondable. Dans ce secteur aussi les travaux ont été effectués immédiatement après la décrue. Le collecteur des EU endommagé irrémédiablement se déversait dans les EC entraînant une pollution. Le collecteur en provenance de l'autoroute a lui aussi été explosé par la violence des chocs engendrés par les matériaux transportés par la Mèbre.

C'est la grande leçon de ces inondations, la plupart des dégâts n'ont pas été provoqués par l'eau mais par ce qu'elle transportait. Des mesures ont déjà été entreprises afin de ne pas laisser en jachère les forêts ou parties de forêt à proximité des cours d'eau.

Retour au CTC

Puis la commission se retrouve à la salle du CTC. Les ingénieurs nous présentent, documents à l'appui, les ouvrages endommagés lors de cette crue « plus que centennale », ainsi que les réparations d'urgence effectuées et celles restant encore à faire.

Financement

Ces travaux d'un montant de 228'000 francs sont financés par le fonds Mèbre-Sorge. Ce fonds était alimenté jusqu'en 2000 par les cinq communes de l'entente Mèbre-Sorge. Son solde était alors de près de 900'000 francs. Par la suite les communes «versantes» Jouxens, Cheseaux, Romanel et Lausanne l'ont alimenté à raison de 0.94 ct par m³. Cette contribution suffisait à couvrir les charges courantes. Mais les travaux importants :

PGEEI (Plan Général d'Evacuation des Eaux Intercommunal) 91'800

Bassin de rétention à la Mouline 370'000

Travaux au moulin d'en bas 333'560

Réparations dues à la crue exceptionnelle du 28 juillet 228'200

ont passablement épuisé ce fonds qui devra être recapitalisé.

Questions et réponses résultant de la discussion préalable

Les travaux ont été attribués à l'entreprise Barbey qui travaillait dans la région et était à même d'effectuer ces travaux dans des délais très courts. Il fallait éviter une pollution trop importante. Quant à l'entreprise Jaunin, c'est une entreprise locale qui a été rapidement atteignable.

Les berges des rivières sont entretenues par le propriétaire (privé ou collectivité). En général ce sont les collectivités qui s'en occupent et refacturent aux privés. Ces entretiens peuvent faire l'objet de subventions.

Les cours d'eau corrigés sont à la charge du canton, ceux non corrigés à la charge des communes avec des subventions.

Le préavis traite des dommages à l'égard de la collectivité publique. Dans notre cas, les objets endommagés n'étant pas des bâtiments, l'ECA n'entre pas en matière. Quant aux dégâts subits par les propriétaires la Municipalité informera le Conseil de ses actions au travers de ses communications mensuelles.

Le réchauffement climatique et ses effets supposés ne nécessitent pas forcément dans ce cas un renforcement des ouvrages. Ce qui compte avant tout c'est d'éviter les accumulations de bois et d'objets dangereux lors des crues.

La perméabilité des sols a déjà été traitée par les services communaux et cantonaux suite à une demande d'un conseiller communal. Tous les résultats de cette étude figurent dans le PGEE. De manière générale le compartiment de terrain allant de Jouxten-Romanel jusqu'au lac est peu propice à la restitution d'eau.

Position de la commission

Le préavis présenté, la visite des lieux ainsi que les exposés parfaitement clairs n'ont pas occasionné d'autres questions de la part de la commission qui vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions de ce préavis."

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) : "Je remercie M. Dupuis pour son rapport, mais quand même je reste un peu sur ma faim quant à la réponse à mes questions.

Je demandais si toutes les communes, aussi celles en amont, faisaient suffisamment d'efforts contre le bétonnage afin que les eaux pénètrent dans le sol au lieu de courir droit à la rivière. Mme Maystre m'avait répondu positivement pour Renens la dernière fois. J'aurais voulu savoir ce qu'il en était pour les communes plus haut placées sur la Mèbre.

Or tout ce que je comprends, c'est que je devrais lire le PGEE et que de toute façon les choses iraient mieux si l'on ne laissait pas traîner du bois par terre.

Est-ce qu'il y aurait moyen d'obtenir une réponse plus directe à ma question ? "

Mme Tinetta Maystre, Municipale : "L'assurance est en fait que c'est demandé par la loi. La loi suisse sur la protection des eaux demande qu'un maximum d'eau soit infiltrée sur le lieu où elle tombe. C'est l'exigence principale, dont la surveillance est donnée au Canton, par le biais du CESA. C'est bien par cette obligation-là que toutes les communes ont dû établir leur PGEE avec un délai. Cela fait dix ans qu'il est

demandé, le nôtre est arrivé à terme, en principe tous devraient être terminés et on en est à l'étape des plans généraux d'évacuation des eaux intercommunaux, dont celui de Mèbre-Sorge qui va être déposé bientôt. Ces PGEE précisent tous que les communes doivent faire ces efforts, veiller à chaque transformation, que ce soit un plan de quartier, une construction importante, de favoriser la rétention d'eau tant que possible. Le canton est surveillant de cette question et demande des compléments. Pour exemple, pour les logements protégés des Baumettes, le propriétaire a dû faire un effort particulier et rajouter un étang. Comme dit dans le rapport de la commission, le périmètre dans lequel nous sommes est peu propice à l'infiltration naturelle. C'est souvent des terrains assez argileux qui font que l'eau coure. malgré tout. assez rapidement vers la rivière. Le Canton surveille à chaque fois, les communes le font aussi en principe. Les PGEE précisent la chose. Par exemple, le PGEE de Jouxens précise *"Si les conditions hydrogéologiques le permettent, les eaux claires doivent être infiltrées dans le sous-sol après obtention d'une autorisation par le Département. Si les conditions locales ne permettent pas l'infiltration, ces eaux peuvent être évacuées dans les eaux superficielles, via les équipements publics ou privés."* C'est ce qui a donné naissance à toute cette végétalisation des toits, par exemple qui permet de retarder l'apport des eaux des orages dans le système de collecteurs, qui permet d'étaler dans le temps les gros pics d'eau. Mais on ne peut guère faire plus. Pour vous rassurer : le canton surveille."

M. Jean-Pierre Leyvraz remercie de cette réponse très complète.

M. Walter Siegrist (RCDR) n'a toujours pas reçu, comme il avait demandé, copie de la lettre de la Municipalité adressée droit après les orages aux lésés, qui ont été inondés. Comme il y a eu des problèmes, il désire obtenir toutes les correspondances échangées entre les lésés, la Municipalité et les services concernés.

Mme Marianne Huguenin, Syndique le fera volontiers. La procédure est en cours. Cité-Derrière a fait opposition à l'ECA, avec l'aide d'assureurs privés.

"Un mot face à la charge assez vive de M. Dupuis. Il est vrai que nous avons été interpellés. Le Secrétaire communal et moi-même, comme chargés des relations avec le Conseil, par Mme Joliat. M. Dupuis, dont je peux comprendre l'enthousiasme, voulait présenter un "power point" d'une vingtaine de diapos et de photos qui étaient sympathiques (on mettra la photo avec les conseillers communaux casqués dans le Carrefour Info). Nous avons rendu Mme Joliat attentive que cela va à l'inverse des tentatives que nous avons fait avec le Conseil communal, soit de raccourcir les rapports des commissions. Il faut une certaine équité de traitement dans les diverses commissions; dans chaque commission il y aurait quelque chose d'intéressant à montrer et il faut éviter un risque de dérapage du Conseil. Cela nous semblait essentiel de respecter le cadre global du Conseil. A certains moments, sur des sujets particulièrement importants, on peut prendre un moment avant le Conseil pour faire des présentations."

Mme Rosana Joliat, Présidente, informe qu'elle a fait faire quelques copies papier de cette présentation. Pour les avoir, on peut les demander à la Secrétaire du Conseil. Au mois de décembre, on pourrait les passer en boucle lors de la petite agape.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande à M. Dupuis de lire les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 77-2009 de la Municipalité du 3 août 2009,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **PREND ACTE** du caractère impérieux et urgent des travaux exécutés pour sauvegarder le patrimoine de l'Entente intercommunale et préserver l'environnement ;
2. **RATIFIE** les décisions prises à cet effet par la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge ;
3. **AUTORISE** l'Entente intercommunale à terminer les travaux de réparations projetés à :
Chavannes-près-Renens, collecteur Mèbre, secteur Blancherie ;
Renens, collecteur Mèbre, éclairage dans le voûtage ;
4. **ALLOUE** à celle-ci le crédit nécessaire à la consolidation des dépenses engagées et à la couverture des charges à venir, à savoir la somme de Fr. 228'200.--, selon les modalités figurant dans le préavis, sous chiffres 6 et 7.

La Présidente met ces conclusions au vote. Elles sont adoptées à l'unanimité.

13. Préavis commun N° 78-2009 - Communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix - Dissolution de l'Association intercommunale AIC.

Mme Victoria Ravaioli, présidente-rapporteure, donne lecture de son rapport :

"Sont présents les Conseillers communaux (et généraux) des communes de :
Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, pour la dissolution de l'Association Intercommunale A.I.C.

La commission s'est réunie le lundi 7 septembre à 20h30 à l'Aula du collège de la Planta à Chavannes. Notre commission était composée de Mme Sylvia Mermoud, Mme Maria Tchalakian Rodriguez, M. Ali Korkmaz, M. Ali Hemma Devries, M. Jean-Marc Reymond, M. Jacques Berthoud et Mme Victoria Ravaioli, présidente-rapporteure.

L'AIC est représentée par les Municipaux de chaque commune qui fait partie du comité.

Préambule :

Le Collège de la Planta ayant été vendu à la commune de Chavannes en 2008, l'AIC qui s'occupait de ce collège, n'a plus lieu de poursuivre son existence. Seules les communes de Chavannes et de St-Sulpice ont encore des élèves qui étudient à la Planta, donc aucune raison pour cette association d'exister et surtout aux communes de payer leur participation alors que leurs élèves n'y vont plus. Si 2 communes refusent la dissolution, elle n'aura pas lieu, par contre, si seule une commune refusait la dissolution, cette dernière serait quand même validée par le vote des autres communes partenaires.

Question des Conseillers aux Municipaux :

- Est-ce que l'AIC a encore ou autre collège ou bien à gérer ?

La réponse est clairement non. L'AIC n'a plus lieu d'exister.

Question aux membres du comité s'ils pensent utiles de garder l'AIC ?

La réponse est aussi clairement non.

Reste-t-il encore des dettes à régler ?

Le Municipal Daniel Matthey, responsable des finances de Chavannes répond par la négative. Au contraire, un modeste reliquat devrait encore être réparti entre tous les membres de l'AIC.

Conclusions :

Les Commissions de chaque commune doivent se réunir pour délibérer, mais tout le monde est d'accord sur le fait que cette association n'a plus raison d'être et qu'il faut la dissoudre."

Mme Rosana Joliat, Présidente, ouvre la discussion qui n'est pas utilisée. Elle demande donc à Mme Ravaioli de lire les conclusions du préavis :

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis commun N° 78-2009 de la Municipalité du 3 août 2009,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

de dissoudre l'Association intercommunale AIC au 31 décembre 2009.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, moins une abstention.

14. Préavis N° 79-2009 - Modification du droit de superficie du Tennis Club - Octroi d'un droit de superficie à UBS SA.

M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur, donne un résumé du rapport ci-dessous :

"La Commission chargée d'étudier le préavis No 79-2009 s'est réunie le 9 septembre dernier. Elle était composée de Mmes Nicole Haas Torriani et Catheline Reymond ainsi que de MM. Antoine Philippe, Eugène Roscigno, Jean-Daniel Roulier, Pascal Ruschetta, Pascal Waeber et Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur. Nous avons été accueillis par Mme Tinetta Maystre, Municipale d'Urbanisme et Bâtiments, MM. Jean-François Clément, Municipal de Finances-Cultes et Michel Perreten, Municipal d'Environnement et Maintenance et par Mme Martine Heiniger, Cheffe de service du Centre Technique Communal. Nous tenons à remercier toutes ces personnes de la visite guidée des lieux qu'elles nous ont fait faire, ainsi que de leurs réponses claires et complètes.

Ce préavis découle de tout un enchaînement de circonstances. L'UBS veut louer à une entreprise un terrain et un bâtiment dont elle n'a pas besoin. L'entreprise désire des places de parc supplémentaires. La Commune ne désire pas que ces places soient situées sur le devant côté Baumettes ; elles doivent être derrière le bâtiment et il est exclu qu'on y accède par la rue de Cossonay. La banque doit donc construire un bout de route à partir des Baumettes pour accéder à ces places. La Commune en profite pour lui demander de réaliser, à côté de cette route, une meilleure liaison piétonnière entre l'EMS et l'arrêt Baumettes de la ligne 18. Mais pour réaliser cette route et ce chemin, il faut mordre sur la parcelle communale cédée en droit de superficie au Tennis Club. Le Tennis Club demande alors que du moment qu'on restreint son droit de superficie, on en profite pour le limiter aux seules surfaces dont il a vraiment besoin afin qu'il ait moins à payer. La Commune accepte et elle en profitera pour aménager à sa façon la surface dont elle récupère l'usage, en y mettant éventuellement des installations sportives pour les jeunes. De plus elle aura ainsi à disposition l'espace nécessaire pour élargir la rue de Cossonay au cas où le futur axe lourd le nécessiterait.

On a donc tout un jeu de pièces emboîtées les unes dans les autres et chaque pièce a suscité des questions. En voici quelques-unes avec leur réponse.

Q. : Est-ce que l'entreprise qui va venir risque d'engendrer beaucoup de trafic supplémentaire sur l'avenue des Baumettes ?

R. : On n'a autorisé que 60 places de parc supplémentaires, alors qu'elle en avait demandé nettement plus. Si l'on compare aux 350 places environ de l'UBS, sans compter celles des autres entreprises, on voit que l'effet sera modeste, d'autant plus qu'on demande à cette entreprise de faire un plan de mobilité pour ses employés et qu'on restreint à 3 heures la durée maximum des places publiques sur l'avenue des Baumettes, ce qui les rend inutilisables par les pendulaires.

Q. : On nous dit que l'UBS a mis sur pied un transport de son personnel de la gare de Renens à son siège et retour plusieurs fois par jour. Au lieu de mettre sur pied ce

service réservé à ses employés, n'aurait-on pas pu lui demander de participer à une ligne tl qui servirait à tous ?

R. : L'UBS a déjà participé financièrement à la ligne 18. Quant au tracé effectué par son bus, il n'est pas sûr qu'il justifie une ligne publique. En revanche l'UBS a proposé aux entreprises voisines de partager son service de transport et celles-ci ont refusé. Malgré ce refus, ce service a déjà un effet sensible sur la diminution du trafic automobile ; en effet l'UBS ne recourt qu'à 357 places de parc pour 1'035 employés (chiffres de 2008).

Q. : Quelles installations sportives la Commune mettra-t-elle sur la partie de parcelle qu'elle récupère et y a-t-il la place nécessaire ?

R. : Il y a la place, comme nous avons pu le constater en visitant les lieux. Pour savoir quel type d'installations réaliser (terrain multisports, de basket, de ping-pong, boulodrome ou autre), le délégué jeunesse consultera les jeunes ; ces installations seront réalisées avec leur participation ; ils s'en sentiront donc d'autant plus responsables. Un commissaire fait également la proposition d'un terrain de jeux pour handicapés.

Q. : Est-ce qu'on risque d'avoir des oppositions au bruit ? Il y a quelques années, il y avait eu une pétition contre le bruit des jeunes jouant devant la banque.

R. : En tout cas le Tennis Club s'est engagé à ne pas s'opposer.

Q. : En haut de la parcelle, on parle d'une éventuelle zone de repos. De quoi s'agirait-il ?

R. : On imagine un sentier bucolique dans une zone fleurie avec des bancs.

Q. : Est-ce que les chemins qu'on construira et le nouveau parking permettront l'infiltration des eaux de surface ?

R. : Oui, car ils seront construits en pavés drainants ; de plus le nouveau parking ouvert sera décalé par rapport au parking souterrain existant, ce qui permettra un meilleur drainage.

Q. : Le chemin qui va à l'arrêt du 18 sera-t-il éclairé ?

R. : Oui; l'installation se fera aux frais d'UBS, en collaboration avec la Commune pour le choix des luminaires. Ce sera le même type que celui utilisé dans les autres parcs de la Commune, soit le modèle "Allura". Ces luminaires seront vraisemblablement raccordés sur l'éclairage public et la facture de courant sera payée par la Commune. On pratique en effet ainsi chaque fois que la Commune bénéficie d'un passage public sur terrain privé.

Q. : Combien la modification des droits de superficie va-t-elle coûter à la Commune ?

R. : Avec la baisse de 7'792 m² de la surface louée au Tennis, la Commune perd une recette de 19'807 francs. En revanche avec le droit de superficie accordé à l'UBS sur 645 m² seulement, mais à un taux nettement plus élevé, elle regagne 14'190 francs (chiffres indexés à 2009). L'opération se solde donc par une perte de 5'617 francs, en échange de quoi la Commune peut de nouveau disposer librement de 7'147 m². A part ça, on aura évidemment plus de terrain à entretenir. Si on continuait à le faire en gazon, cela représenterait 500 heures de travail (soit en gros 30'000 francs), mais on compte bien remplacer le gazon par de la prairie fleurie, ce qui diminuera en tout cas

de moitié le travail nécessaire. On n'engagera pas d'employé supplémentaire, mais on recourra à des entreprises extérieures dans les périodes de pointe.

Q. : Les droits de superficie sont-ils élevés ou bas ?

R. : Le droit de superficie de Fr. 22.--/m² pour l'UBS est conforme au marché. Celui pour le Tennis Club, de Fr. 2.54/m² est bas et constitue manifestement une forme de subvention pour le club justifiée par le nombre d'enfants qui l'utilisent et par le plus apporté à l'image de Renens. Et puis les terrains en terre battue coûtent cher. Les 2 droits sont indexés au coût de la vie.

Q. : Supposons que suite à un incendie, on doive tout reconstruire les installations du Tennis. Est-ce qu'on aurait encore le droit de le faire aux mêmes dimensions après cette diminution de la surface mise en droit de superficie ?

R. : Oui. En effet les distances aux limites et le coefficient d'utilisation du sol resteraient calculés par rapport à la surface totale de la parcelle communale et non pas par rapport à la partie louée par le Tennis Club.

Q. : Que va devenir l'employé du Tennis Club qui s'occupait du gazon ?

R. : Il était à 50 % et il le restera. Il faut dire que le gazon n'était qu'une de ses tâches. Il se centrera désormais plus sur le bon fonctionnement du tennis.

Q. : Pourquoi est-ce qu'une partie seulement des places de parc du Tennis Club reste dans le droit de superficie ?

R. : On a maintenu dans le droit de superficie les places dont le Tennis Club peut disposer librement et on en a ôté celles accessibles à tout le monde.

En fin de compte, on a le sentiment d'un préavis qui profite à tout le monde à la fois : à l'UBS, à la nouvelle entreprise, au Tennis Club et à la Commune de Renens. Pour un manque à gagner modique sur les droits de superficie, la Commune regagne l'usage de terrains qui lui permettront de mettre sur pied de nouvelles installations de sport, d'aménager les lieux de façon plus belle et aussi de répondre aux besoins si l'on doit un jour élargir la rue de Cossonay pour mieux y faire passer un axe lourd de transports publics. Quant à la nouvelle entreprise, elle offrira de nouveaux emplois en ville, soit là où il y a des habitants.

C'est donc à l'unanimité que la Commission accepte le préavis et vous invite à en voter les conclusions."

Mme Rosana Joliat, Présidente, ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. Elle demande donc à M. Jean-Pierre Leyvraz de lire les conclusions du préavis :

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 79-2009 de la Municipalité du 24 août 2009,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à modifier le droit de superficie du Tennis Club Renens en le diminuant de 14'422 m² à 6'630 m², aux mêmes conditions que celles en vigueur sans modification de l'échéance.
2. **Autorise** la Municipalité à accorder à UBS SA un droit de superficie distinct et permanent d'une durée de 60 ans, portant sur une emprise de 645 m², pour une redevance annuelle de Fr. 22.--/m² indexée annuellement sur l'indice suisse des prix à la consommation.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, moins une abstention.

15. Préavis No 80-2009 - Crédit pour les travaux de rénovation de la Place du Marché, du square et des rues adjacentes.

Dépôt du préavis et nomination de la commission.

Mme Rosana Joliat, Présidente, ouvre la discussion préalable.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) intervient sur le même propos que le président de la Commission des finances : "Je lis à la page 9 au chiffre 4 **Coûts et délais** : *Les études des coûts et délais à la base du présent préavis ont été financés par le préavis N° 48-2008 du 21 avril 2008. Ce crédit de Fr. 610'000.- a permis de préciser le projet définitif ainsi que les coûts des travaux de rénovation de la Place du Marché, du square et des rues adjacentes.*

A la page 8 du préavis N° 48, dans le devis :

architectes-paysagistes/projet	Fr 306'000.-
architectes-paysagiste/concertation	Fr. 54'000.-
ingénieur civil	Fr 30'000.-
ingénieurs techniques	Fr. 40'000.-
autres spécialistes	Fr. 10'000.-
géomètre	Fr. 5'000.-
frais de mise à l'enquête	Fr. 8'000.-
frais de reproduction	Fr. 12'000.-
divers et imprévu	Fr. 25'000.-
Pour un sous-total de	Fr. 490'000.-

A cela s'ajoutent, Fr. 20'000.- pour la communication ainsi que Fr. 100'000.- pour des concours et préétude.

Plus loin, on lit *vu qu'il sera intégré au préavis de réalisation qui suivra...* C'est celui-ci. J'y retrouve à la page 11, aux chiffres 5 et suivants :

reproductions et maquettes	Fr. 23'500.-
honoraires d'architecte-paysagiste	Fr 302'000.-
architecte (couvert)	Fr. 59'000.-
ingénieur-civil	Fr. 75'000.-
ingénieur couvert	Fr. 63'000.-
conception lumière	Fr. 11'000.-
etc...	

pour un montant de Fr. 985'000.- et pour un montant total de Fr. 6'613'000.-, moins Fr. 700'000.- pour une participation de la COOP.

La question que je pose est la suivante : est-ce que entre le premier jet d'étude et cette réalisation-là, est-ce que tout s'arrête, qu'on recommence tout à zéro? Est-ce qu'on change complètement les acteurs? N'y a-t-il pas quelque chose qui se reporterait de ce premier stade sur le stade suivant? Est-ce qu'on recommence les maquettes, les études, etc.? J'ai le sentiment que les collectivités publiques sont un peu "le fromage", qu'un privé n'accepterait pas cela. Je demande à la Municipalité de préparer une réponse par rapport à cela.

D'autre part, selon une théorie, une rue piétonne ne fonctionne que s'il y a quelque chose aux deux bouts. A part la Rue de la Mèbre, les trois autres n'aboutissent sur rien d'autre qu'une rue à trafic. Il y a peut-être dans les études financées du Préavis 48, une réponse à cette remarque. La Municipalité pourrait peut-être préparer également une réponse à ce propos."

Mme Rosana Joliat, Présidente, s'engage à communiquer cette intervention à la commission d'étude du préavis.

Mme Line Rouyet (PSR) au nom du groupe socialiste, propose que le préavis soit traité par la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

Mme Rosana Joliat, Présidente, soumet cette proposition au vote. Une majorité des conseillers soutient cette demande. Ce préavis sera donc traité par la commission d'urbanisme.

16. Motions, postulats, interpellations.

- Postulat du groupe "Les Verts" : *des coursiers à vélo à Renens. Un élément supplémentaire pour l'attractivité commerciale du centre de notre ville?*

Mme Nathalie Kocher : " Le centre de Renens est à la une. Le projet de construction avance à grands pas et nous amènera commerces, bureaux et logements d'ici une année. Le journal "24heures" annonçait d'ailleurs que les demandes de location dépasseraient de loin les 2'000m² offerts. On ne peut que se réjouir du développement d'un vrai centre-ville dynamisé notamment par ses commerces. Le groupe des Verts estime que cette attractivité pourrait encore être renforcée par la mise sur pied d'un service de livraison à vélo, système qui accompagnerait avantageusement la politique de modération du trafic motorisé au Centre évoquée par la Municipalité dans le préavis déposé ce soir.

Le présent postulat déposé au nom des Verts et que nous développerons lors du prochain Conseil demande que la Municipalité étudie la possibilité de mettre sur pied un système de livraison par coursiers à vélos à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres villes."

- Interpellation de Mme Victoria Ravaioli (PSR) concernant les travaux à la rue des Alpes à Crissier.

Mme Victoria Ravaioli (PSR) : Concernant les travaux de la rue des Alpes à Crissier qui vont durer 15 mois qui débordent sur Renens, je me demande si on ne pouvait pas trouver une solution pour les habitants de Renens Nord-Ouest qui se trouvent bloqués, à faire systématiquement le tour de la ville ou de la contourner? Ce n'est même pas possible de prendre la présélection venant de la rue du Jura à

Crissier pour rejoindre la rue de l'Industrie, qui, je vous le rappelle, dessert le nord de Renens, ou de monter depuis l'avenue du 14-Avril. J'ai passé ce jour à pied pour me rendre compte et je vois que seulement le bord de la rue des Alpes est en travaux, c'est-à-dire la largeur des places de parc et ceci du Lumen jusqu'à l'arrêt du bus 30. Cela laisse largement la place pour que deux voitures puissent croiser. Ensuite, plus rien jusqu'au croisement avec la rue de l'Industrie, puisque tout est placé sur le trottoir côté Lumen et sur les places de parc.

De plus, je me demande si c'est vraiment nécessaire d'empêcher les automobilistes de tourner à droite au bout de l'avenue du 1^{er} Mai, interdisant l'accès au chemin du Bois et des Lilas et autres commerces, salon de coiffure, etc.

Ces travaux vont durer au minimum encore 14 mois. Je me demande si c'est écologique de devoir doubler, voire tripler les distances de déplacement? D'engorger la rue de Lausanne aux heures de pointe et le samedi, qui devient le seul accès aux Renanais du Nord-Ouest. De devoir contourner Renens, depuis l'autoroute, en passant par le tennis pour accéder aux rues adjacentes à la rue des Alpes?

Et pour finir : quelle a été la coordination entre les communes de Crissier et Renens pour la planification de ces travaux? La commune de Renens peut-elle, en collaboration avec les services concernés, améliorer la signalétique de ces travaux?"

M. Olivier Golaz, Municipal donne quelques éléments de réponse, à savoir que ces travaux sont entièrement sur la commune de Crissier. Le Conseil communal de Crissier a voté ce préavis, c'était dans la FAO, annoncé. La Municipalité de Renens n'a pas beaucoup de prise sur le trafic; il y a des travaux en bas de la rue des Alpes. Au début, il n'y avait pas de barrière, mais le "tourner à gauche" était interdit, mais cela n'a pas été respecté. M. Golaz donnera une réponse plus fournie la prochaine fois.

– Dépôt du postulat de M. Reza Safai (Fourmi rouge) : *pour un terrain synthétique au stade du Censuy.*

M. Reza Safai (Fourmi rouge) : "Etant un amoureux de foot et de beaux jeux, je trouve qu'il est temps d'offrir un terrain de foot digne de ce nom aux juniors du FC Renens. Je développerai lors de la prochaine séance."

– Interpellation sur *les nuisances sonores dues à Podium 60*, de M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge).

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) : "Le 22 janvier, je vous lisais la copie d'une lettre au Conseil d'Etat signée par 20 personnes du nord des voies excédées par le bruit du bar Podium 60, situé à l'avenue d'Epenex. Cela fait bientôt 3 ans que ces personnes souffrent les nuits de week-end jusqu'à 2 heures du matin.

Il y aurait eu des mesures du bruit, mais faites autour de 21 heures alors que les plaintes des gens concernaient la plage entre 22 heures et 2 heures du matin. Il y aurait aussi eu des travaux d'insonorisation, mais avec très peu d'effet, semble-t-il, sur les basses fréquences.

Voilà où nous en étions en janvier, au moment où je vous lisais la lettre. Un contact récent m'a certifié que le bruit reste insupportable à certaines heures et qu'il s'est

encore étendu au dimanche après-midi malgré ou à cause du changement d'exploitant.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes.

- Quelle a été l'évolution du dossier cette dernière année (procédures, mesures prises, etc.) ?
- Y a-t-il des changements prévus à l'avenir ?
- Quelles sont les règles en matière de bruit et la marge de manœuvre de la Municipalité et des autres acteurs publics pour régler ce problème ?
- En particulier que peut-on tirer des règlements contre le tapage nocturne ?

Si une seule personne se plaignait, on pourrait se dire qu'elle exagère. Mais s'il y en a vingt, c'est qu'il y a un vrai problème. Nous ne pouvons pas laisser ces habitants de notre Commune dans cet état.

M. Olivier Golaz, Municipal, répond : Les locaux occupés par Podium 60 ont été reconnus conformes par les instances techniques communales et cantonales. Une autorisation d'exploiter a été dûment délivrée en juin 2006, sur préavis favorable de la Municipalité. La licence délivrée par la Police cantonale du commerce stipule clairement que la limitation de diffusion de la musique à 80 décibels est autorisée. Dès le début de cette exploitation, des plaintes pour nuisances sonores sont enregistrées. Elles émanent principalement d'un plaignant, lequel habite de l'autre côté de la ligne de chemin de fer. Les voisins directs du Podium 60 ne se plaignent pas. Après plusieurs interventions des services de police, des aménagements d'insonorisation ont été requis. L'exploitant s'est exécuté à satisfaction du plaignant. Le 15 mars 2007, après de nombreuses plaintes, le plaignant est reçu par le commandant de la police, plusieurs collaborateurs de ce service, en présence du Conseiller municipal de police. Lors de cet entretien, le plaignant relève les bons résultats obtenus avec l'insonorisation.

Entre le 19 mai et le 21 octobre 2007, pas d'intervention significative provenant de la plainte.

Dès le début de l'année 2008, la police de l'ouest lausannois, par le bureau de la police du commerce, se saisit du dossier suite à une résurgence de plaintes. Une nouvelle analyse de ce dossier est effectuée. Le 4 avril 2008, des mesures sonores sont planifiées et organisées dans l'appartement du plaignant. Ce dernier malheureusement, n'était pas présent ce jour, alors qu'il avait été dûment informé. Des mesures effectuées au pied de son immeuble ne laissent apparaître aucune diffusion sonore hors normes. Un courrier est adressé au plaignant afin d'informer que les mesures prises par l'exploitant étaient conformes et que l'intensité de diffusion répondait aux exigences fixées.

Le 3 octobre 2008, le plaignant réitère ses doléances auprès du Chef du Département de l'économie, Monsieur Jean-Claude Mermoud. Celui-ci reconnaît l'efficacité et la pertinence des mesures effectuées par la police de l'ouest lausannois. Une confirmation de ces mesures est reconnue par le Service de l'environnement, Bureau des nuisances sonores, par la police cantonale du commerce, mandatée par M. Mermoud, afin de confirmer les premiers éléments.

Au début de l'année 2009, une étude acoustique a également été menée par l'exploitant et un bureau spécialisé afin de s'assurer de la conformité des locaux. Depuis le 1^{er} juillet 2009, de nouveaux exploitants se sont installés. Plusieurs plaintes parviennent au Service de police depuis l'avenue d'Epenex. Les contrôles effectués n'ont pas permis de confirmer les faits. Un courrier sous forme de plainte collective des habitants de l'avenue d'Epenex 3 à 9 a été adressé au bureau de police du commerce de l'ouest lausannois. Les nuisances sonores sont au centre de ce courrier. Le 23 septembre 2009, les nouveaux exploitants ont été entendus par les collaborateurs de la police du commerce de l'ouest lausannois, en présence de leurs homologues de la police cantonale du commerce. Les tenanciers ont été mis en demeure de respecter les normes en vigueur, sous peine de se voir retirer l'autorisation de diffuser de la musique. Après deux week-ends de diffusion musicale, aucune plainte des habitants de l'avenue d'Epenex n'a été enregistrée. Les représentants des locataires en question ont relevé des améliorations significatives à la grande satisfaction de tout le monde. Le bureau de la police du commerce de l'ouest lausannois, malgré ces résultats positifs et encourageants, reste très vigilant à l'égard de cet établissement.

Je pense ainsi avoir répondu aux diverses questions de l'interpellateur."

M. Jean-Pierre Leyvraz remercie M. Golaz. Il va lire ces réponses dans le procès-verbal et se réserve de revenir à la prochaine séance.

- Interpellation concernant *l'harmonisation des prix dans les zones Mobilis 11 et 12*, de M. Pascal Waeber (RCDR).

M. Pascal Waeber (RCDR) : "J'ai lu dans l'édition du 29 septembre du journal "24heures" que la Ville de Lausanne et les TL désiraient l'harmonisation du prix des billets individuels dans les zones 11 et 12 de la communauté tarifaire lausannoise. La commune de Renens se situe entièrement dans la zone 12 et est donc pleinement concernée.

C'est pourquoi j'aimerais que la Municipalité réponde aux questions suivantes :

- a) Est-ce que cette information est correcte?
- b) De quelle façon vont s'harmoniser les prix?
- c) Quelles seraient les incidences financières pour la Commune de Renens?"

Mme Marianne Huguenin, Syndique : "Le débat est en cours, il n'a pas encore été traité, il n'y a eu aucune décision à ce sujet. Vous avez raison que si il y a une harmonisation, cela doit aussi concerner notre commune, mais pour l'instant je ne peux pas vous répondre. Je dirais même que c'est un débat à venir."

M. Pascal Waeber : "J'espère que vous défendrez les habitants de Renens dans ce sens."

Mme Marianne Huguenin affirme que si ces zones sont changées, cela doit concerner tout le monde. Les TL ne sont pas tout seuls, cela concerne toute la communauté tarifaire, en particulier aussi les CFF, le LEB. "Dans le cadre du Conseil d'administration et du Comité de direction nous prendrons compte de l'ensemble des intérêts de toute l'agglomération lausannoise. Si effectivement ce système des deux zones devait changer, on fera au mieux pour que les intérêts de Renens soient défendus. Vous vous rappelez qu'il y avait eu pas mal de protestations justifiées de la

part de Renens lors de la mise en place du système. On n'avait pas pu le changer à l'époque, parce qu'on nous avait dit qu'on était les seuls à se plaindre et que les TL n'étaient pas tout seuls."

M. Pascal Waeber attend que la Municipalité nous tienne au courant des développements sur cette question.

– Interpellation de Mme Catheline Reymond (Les Verts), sur *les chaufferettes à gaz*.

Mme Catheline Reymond (Les Verts) : On a pu lire dans "24heures" que notre ville avait vu son label de "cité de l'énergie" renouvelé. Rappelons que ce label souligne les efforts de Renens en matière de développement durable. On se félicite donc de ce renouvellement.

A propos de développement durable, s'il y a bien quelque chose qui n'en fait pas partie, c'est bien les "chaufferettes à gaz" qui permettent de chauffer sinon les terrasses, au moins ceux qui s'y trouvent. Je n'épiloguerai pas sur le gaspillage énergétique d'énergie fossile que cela représente. Ainsi comme ces chaufferettes ne manqueront probablement pas de surgir suite à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, j'aimerais savoir si la Municipalité de Renens songe à faire quelque chose pour en réglementer l'installation? A l'instar par exemple de la Municipalité d'Yverdon qui a décidé de les interdire."

Mme Tinetta Maystre, Municipale, reconnaît que c'est un sujet qui va devenir d'actualité, sur lequel on va devoir légiférer. Elle propose de répondre une prochaine fois.

M. Walter Siegrist (RCDR) rend attentif au fait qu'au marché de Noël de Renens, qui aura lieu cette année les 12 et 13 décembre, nous employons de telles chaufferettes. Comment interdire aux commerçants l'emploi de chaufferettes alors que la Commune les emploiera lors du marché de Noël ou d'autres manifestations, lorsque la température n'est pas très clémente?

17. Propositions individuelles et divers.

– Intervention de Mme Nathalie Kocher (Les Verts), annonçant la journée mondiale du refus de la misère.

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) : Comme chaque année en date du 17 octobre sera célébrée la journée mondiale du refus de la misère, reconnue par l'ONU depuis 1992. L'Association des familles monoparentales et recomposées, Caritas, la fondation Mère Sofia, les pastorales de rue protestantes et catholiques et l'association des familles du Quart Monde, fêteront cette année les 20 ans de la Convention des droits de l'enfant sur la Place St-François à Lausanne de 8h30 à 13h30. A 11h30, dialogue entre enfants et adultes et allocution de Mme Florence Godoy, déléguée à l'enfance et à la jeunesse de Lausanne et dès 12 heures une soupe sera offerte. Je vous encourage à venir vivre un moment de solidarité avec les plus démunis de notre société."

– Vœu pour la commission de gestion de M. Laurent Desarzens (Les Verts), au sujet du CIGM.

M. Laurent Desarzens (Les Verts) je souhaite que la Commission de gestion rende visite au CIGM, propriété des collectivités publiques et financée en grande partie par ces dernières.

La Commission devrait s'intéresser particulièrement à la qualité de l'accueil dans le cadre du patinage public et des matches de ligues inférieures.

On ne parle donc pas ici du patinage scolaire qui fonctionne bien, ni des matches du LHC, où le public et l'ambiance sont assurés, ni du patinage artistique qui, à sa manière, a ses adeptes, ni, enfin, des manifestations diverses genre coupe Davis ou Sumo ou autres projets où les efforts nécessaires semblent entrepris.

Malgré l'adjonction d'une somptueuse nouvelle annexe, inaugurée le printemps dernier, on a l'impression qu'il subsiste un réel déficit de qualité sur plusieurs domaines.

Comme plus de la moitié des patinoires de Suisse, Malley souffre, il est vrai, de son architecture mal adaptée : dédales incompréhensibles et mal éclairés, signalétique déficiente, accès à la restauration complètement décalée par rapport aux lieux de détente, ce qui veut dire qu'il faut quitter la patinoire pour se rendre au restaurant, etc.

De nombreuses installations restent systématiquement fermées : même s'il y a des matches en parallèle du patinage public, seuls deux groupes de WC restent ouverts pour les trois patinoires. Toutes les installations de la patinoire de l'Odysée sont systématiquement fermées au public : WC et vestiaires. Il y a même un bar dans ce secteur. C'est à se demander s'il a été accessible un jour.

Les informations : celles-ci sont toujours transcrites au stylo-feutre sur le seul panneau existant. Faut-il encore savoir où il se trouve.

La signalétique : quasi inexistante. Les gens sont censés savoir sur quelle patinoire patiner, où se trouvent les vestiaires, les WC, où se déroulent les matches de ligues inférieures, où se trouve le coin pique-nique...

Le coin pique-nique justement : situé dans l'endroit le plus lugubre du lieu (borgne, mal éclairé) il est "réservé" aux 13-18 ans qui y font les pitres. Aucune famille n'a envie de s'arrêter là. On y trouve, certes, un Sélecta, au milieu du désordre et de la saleté...

Les caissières donnent l'impression de tout faire : la caisse, la location de patins, les informations à donner, disc-jockey et les premiers secours.

Les techniciens de glace ne sont pas identifiables. Rarement souriants, ils font parfois la police autour des balustrades.

Bref, ambiance un rien morose/gris clair autour de Malley. Des améliorations sont attendues, même si elles ne permettront pas de couvrir les importants déficits. J'adresserai à la Commission de gestion une liste de remarques précises.

Depuis une vingtaine d'années, il est vrai, l'engouement pour de nombreux et nouveaux sports fun a décalé le patinage au niveau d'une activité ringarde aux yeux de certains. Aujourd'hui, c'est essentiellement le hockey sur glace qui fait vivre les patinoires. Les juniors, les tournois, le championnat, les entraînements : tout cela génère des cotisations et des billets d'entrée qui se transforment aussi en location de glace.

Mais les patinoires existent aussi pour le public et le patinage public. Des solutions accueillantes sont envisageables. Il faut donner vie à ce sport populaire.

Ainsi, d'autres font des efforts. Je ferai suivre à l'intention de la Commission de gestion, une liste d'observations et de réflexions glanées ici et là, autour des patinoires, en Suisse et à l'étranger, afin de donner quelques remarques positives.

Ce n'est pas un aigri qui vous parle en ce moment. Au contraire, c'est en véritable passionné des sports de glace que je souhaite un engagement enthousiaste sur ces secteurs qui font défaut.

Ce ne sont pas les déficits et les grosses subventions qui me font réagir, mais c'est peut-être le sentiment de résignation sur ces secteurs désignés, comme si de toutes façon, ça ne rapportait pas.

Je remercie la Commission de gestion d'étudier cette demande."

Mme Rosana Joliat, Présidente, indique que cette intervention sera transmise au président de la Commission de gestion, M. Michele Scala.

– Question de **Mme Verena Berseth** (Fourmi rouge) : "Pourquoi la Municipalité a-t-elle donnée l'autorisation de scier le conifère qui se trouvait devant la Migros? Aujourd'hui quand on désire abattre un ou des arbres on demande l'autorisation à la Municipalité. Celle-ci affiche le projet au pilier public pendant 20 jours. Je pense que nous n'avons pas encore l'habitude d'être attentifs à cette façon de faire, puisque personne n'a fait opposition.

Je ne peux pas vous dire que je joue le rôle de conseillère-relais, puisque l'amie qui m'a téléphoné le jour de la coupe de cet arbre habite Chavannes. Mais de nombreux Renanais étaient témoins

Cet arbre me semblait en pleine forme, il n'avait qu'un défaut, il gênait le chantier de rénovation de la Migros. Je demande à la Municipalité de me donner une bonne raison pour liquider cet arbre..."

M. Michel Perreten, Municipal : Je n'aime pas non plus qu'on abatte un arbre. Si on le fait, c'est qu'il y a de très bonnes raisons. Ce cèdre est placé dans la future entrée de la Migros. Toute cette entrée va se modifier et il a été mis à l'enquête en même temps que la rénovation de la façade de la Migros (sauf erreur). Actuellement, il y a au pilier public une demande d'abattage de trois petits arbres de l'autre côté, vers la place de jeux. Le service a préavisé favorablement : c'est nécessaire de les abattre pour mettre la grue, qu'on ne saurait pas où mettre autrement. Ces trois arbres, qui n'ont pas une grande valeur, seront payés par la Migros et remplacés. Il y aura 24 arbres en plus dans les rues et il y en aura dans le square."

M. Ali Hemma Devries (Fourmi rouge) intervient à propos de l'initiative anti-minarets. "Les affiches de l'UDC sont depuis longtemps des supports de provocation malsaine. Des pancartes qui essaient souvent – et réussissent – à emporter une frange de la population, souvent fragile et précarisée, dans un tourbillon de méchanceté, de perversité, de racisme, d'exclusion et de haine. Dans la campagne pour l'initiative visant à interdire la construction de minarets en Suisse, l'UDC sort à grands frais ses armes habituelles, telles que les caricatures simplistes et de mauvais goût, stigmatisant des hommes et des femmes. Cette simplification à outrance de la publicité politique est une constante chez ce mouvement raciste et xénophobe. L'UDC excelle et cultive cette aptitude qui

semble bien être la seule qu'elle possède. Il y a un autre domaine dans lequel ce parti populiste s'essaie, c'est celui de la victimisation qui lui permet de hurler à l'injustice et de se poser en martyr vis-à-vis des autres partis politiques. Tout un électorat va se reconnaître dans ce rôle de bouc émissaire par identification à ce parti, tout en se sentant souvent et par ailleurs délaissé par les autres partis politiques. L'interdiction de l'affiche anti-minarets à Bâle, Lausanne, Montreux, Yverdon, prochainement probablement dans d'autres villes suisses devrait aussi être discutée dans notre conseil. Oui, cette pancarte est immonde. Oui, elle attise la haine, la xénophobie, le racisme. Oui, elle est à rejeter. Oui, son interdiction va la rendre évidemment plus fascinante et ses concepteurs vont se poser en victimes. Avant même que cette affiche soit placardée, elle a déjà réussi à paraître dans la presse, sur internet, etc. L'UDC a déjà réussi son but : qu'on parle d'elle, en bien ou en mal; l'essentiels c'est qu'on parle de l'UDC, c'est ce que je fais évidemment ce soir. Pour moi, une question se pose, je n'ai pas de réponse : Renens va-t-elle interdire le placardage de cet immondice?

Mme Marianne Huguenin, Syndique, a prévu que la Municipalité débâte ce sujet demain. Elle a suivi le débat, en particulier la position de la Commission fédérale contre le racisme, qui partage les avis de M. Hemma.-Devries. Elle les partage aussi : cette affiche est clairement diffamatoire, clairement une incitation à la haine. Ce débat n'est pas simple, il n'est pas forcément gauche-droite, une ville comme Genève n'a pas interdit. Elle rappelle que la Municipalité avait condamné l'affiche des moutons noirs, du même genre, cherchant à pousser toujours plus loin la limite de ce qui est acceptable. Il n'y a pas à Renens, contrairement à Lausanne, l'habitude d'interdire des affiches. A Lausanne, il y a une commission, composée y compris de conseillers communaux, qui parfois censure certaines affiches, en particulier des affiches de publicité. A Renens, il n'y a pas cette pratique.

M. Ali Korkmaz (PSR) : "Interdire les affiches de l'UDC, ce n'est pas une solution. Il faudrait discuter d'interdire les activités de l'UDC."

La Présidente clôt la séance à 22 h 25, remercie chacune et chacun et donne rendez-vous au **jeudi 5 novembre 2009 à 20 h. 15.**

La Présidente

La Secrétaire

Rosana Joliat

Suzanne Sisto-Zoller